

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

NON CONFORME

Date inspection: 26/07/2024

Inspecteur: Yoni Genicot

Mentor:

Installateur: -

Étiquette d'identification:

N° TVA:-

Référence client:

Marque et type d'appareil de mesure:
Metrel Eurotest ET61557

Numéro de serie: 24030381

Date rapport: 26/07/2024

Adresse de l'installation

Rue Medekensstraat
Numéro 11
Boîte
Postcode 1933
Commune Zaventem
Pays Belgique

Propriétaire

Nom
Rue
Numéro
Boîte
Postcode 1933
Commune Zaventem
Pays Belgique

Installateur

Nom -
N° TVA -
Numéro de téléphone -
E-mail -

Type : maison

EAN : 541448820055464473

N° compteur : 1SAG3100604448

Image du tableau de repartition et de manoeuvre:



Type de contrôle:

Distributeur: FLUVIUS
Nombres tableaux: 1
Prise de terre:

Visite de contrôle d'une installation domestique selon (AR 08/09/2019) - RGIE Livre 1 - 6.5. et 4.2.4.3.

Tension: 3~230V

Liaison comp / tableau: 6 mm²

Protection Max: 32 A

Nombre de circuits: 17

Ri général: 11,84 MΩ

RE: - Ω

OK



DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL

ΔI (mA)	In (A)	In - autres (A)	I _{Δt}	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	17	OK	OK
30	40		22,5kA2s (3000A)	A	-	NOK	NOK

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm²)
2	C	10		2	1,5
6	C	10		2	2,5
6	C	16		2	2,5
1	C	25		3	2,5
1	C	32		3	4
1	C	40		3	2,5

Contrôle visuel (général) NOK
Raccordement NOK
Liaisons équipotentielle BON
Continuité NOK

Contact direct NOK
Contact indirect NOK
schéma en annexe par Aceg asbl NA
Section des conducteurs NOK
Éclairage / machines OK

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

11.01 Prévoir et/ou compléter le schéma unifilaire de l'installation. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2 et 9.1.2)

11.02 Prévoir et/ou compléter le plan de position de l'installation. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2 et 9.1.2)

12.02 La continuité des conducteurs de protection et/ou équipotentielles n'est pas garantie . (Livre 1 Sous-section 5.3.5.3.G. et 5.4.3.5)

12.03 Un ou plusieurs dispositif(s) de protection à courant différentiel-résiduel ne fonctionne(nt) pas avec le bouton test et / ou injection de courant . (Livre 1 Sous-section 6.5.7.2)

13.08 Absence d'un sectionneur de terre qui nous permet de faire la mesure de la valeur de la résistance de terre.(Livre 1 Sous-section 5.4.3.5.)

14.01 Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions. (Livre 1 Sous-section 5.4.4.1. et 5.1.6.2)

15.02 Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc. (Livre 1 Sous-section 3.1.3.1. et 3.1.3.3.A. et 5.1.6.1)

15.03 Le tableau de distribution n'est pas de catégorie I ou II (Livre 1 Sous-section 5.3.5.1.A.)

15.05 (Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension (Livre 1 Section 5.1.4. et 5.3.5.1.A. et 4.2.2.3.)

15.09 Potéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles (Livre 1 Section 5.1.4. et 4.2.2.3.)

15.10 Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret (Livre 1 Section 5.1.4. et 4.2.2.3.)

15.11 Les connexions internes au tableau ou la section des rails de distribution est insuffisante (Livre 1 Sous-section 4.4.1.1. et 4.4.1.5.)

15.12 Les parties métalliques d'un tableau de distribution (classe 1) doivent être reliées à la terre. (Livre 1 Sous-section 4.2.3.2. et 5.4.4.2.)

17.01 Le courant nominal de la protection doit être adapté au courant admissible de la canalisation et / ou le consommateur en aval installé. (Livre 1 Section 4.4.1.)

18.07 Les canalisations doivent être fixés à l'aide de fixations appropriées . (Boek 1 Onderafdeling 5.2.2. en 5.2.9.)

18.08 Les conducteurs de type VOB doivent être posés dans des conduits appropriés. (Livre 1 Sous-section 5.2.9.3. et 5.2.9.6.)

18.13 Les câbles de type VTLmb, LMVVR, COAX, VVT sont interdits et doivent être remplacés par des câbles conforme Livre 1 Sous-section 5.2.1.2.

18.17 Canalisations non utilisées sont à enlever ou isoler aux extrémités.

18.21 Les entrées de câble peuvent être réalisées avec des presse-étoupes ou une protection équivalente (Livre 1 Sous-section 5.2.6.1.).

19.02 Réorganiser des interrupteurs, prises, connexions et boîtes de jonction. (Livre 1 sous-section 1.4.1.3.)

19.13 Appareils sans socle doivent être complétés par des plaques de montage appropriés . (Livre 1 Section 5.1.4. et 5.3.5.2. et 5.3.5.4.)

nota/note 18 L'installation électrique doit être entièrement vérifiée selon les impositions du RGIE livre 1.

nota/note 3 Il n'est pas exclu de constater d'autres manquements au moment d'un deuxième contrôle et/ou en soumettant les schémas.

nota/note 8 L'installation électrique n'est pas entièrement accessible, nous n'avons pas accès aux pièces suivantes :

CONCLUSION

- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1.** Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le 26/7/2025. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

En outre pour les installations domestiques:

- la vérification de la disparition des infractions sera constatée par l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle
- le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions est informé dans un délai d'un an par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre d'annexe(s):

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Yoni Genicot



Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.2.

Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.

Qualité

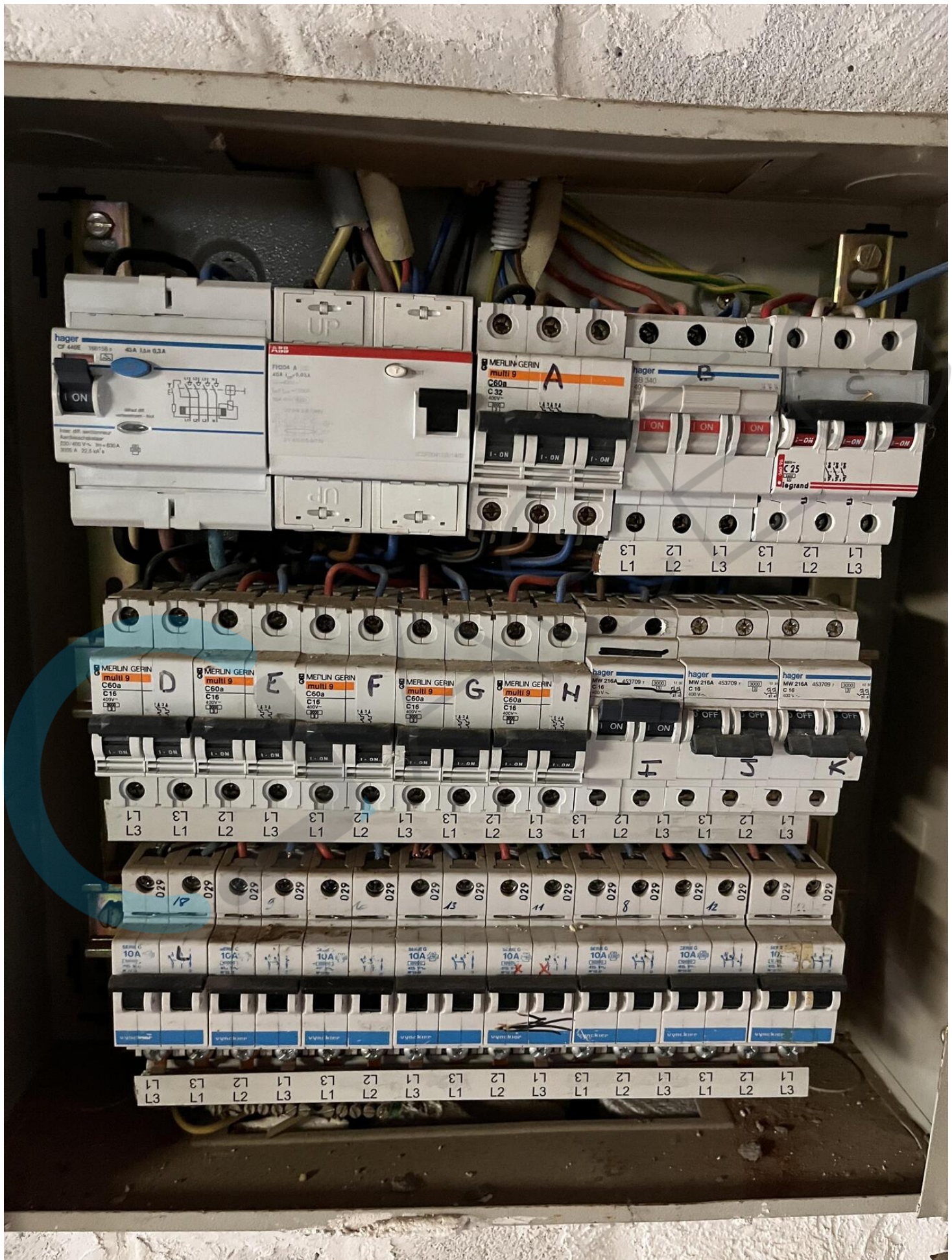
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site www.aceg.be

BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866.481

Feuille de route pour une installation qui n'est pas conforme:

Etape 1	Etape 2	Etape 3
Lisez ce protocole attentivement et faites en sortes que toutes les violations ont été mis en règle, et prenez notes des remarques éventuelle à retenir.	Quand toutes les violations ont été mis en ordre, reprenez contacte avec ACEG où avec l'inspecteur d'ACEG pour un nouveau rendez-vous.	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaire, ainsi que tout renseignements complémentaires.



















3 x 220V.

